



SAISON 2025-2026

Convention de Prestation de Service

Bulletin d'adhésion d'un membre

Dans le cadre de sa fonction générale de promotion du Tango Argentin, l'association Studio Tango Argentino dispense à ses adhérents des cours et organise des stages. La présente convention a pour objet de préciser les relations entre l'association en sa qualité de prestataire de services et l'adhérent.

Entre l'association Studio Tango Argentino, association régie sous le régime de la loi de 1901, domiciliée au 33, Rue Bossuet 69006 LYON, représentée par son Président Mr FAURE Pascal et

Nom, Prénom :

Domicilié(e) au :

Téléphone :

Email :

Il est convenu ce qui suit.

Mr, Mme, Mlle :

S'inscrit au cours de Tango organisé sur une base **annuelle** ou **trimestrielle**

Les :

Activité pour laquelle l'adhérent déclare ne pas avoir de contre indication médicale.

Le montant forfaitaire s'élève à € et est dû à la signature de la présente convention.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à : **20€**

L'association Studio Tango Argentino s'engage à organiser les cours aux dates précisés et à favoriser, dans la mesure du possible et en cas de difficulté de l'élève, le transfert vers d'autres jours. Ces aménagements devront être sollicités avec un préavis d'au moins une semaine.

Pour permettre aux adhérents élèves d'étaler le paiement du forfait annuel l'association Studio Tango Argentino accepte le paiement, lors de la signature, par chèques correspondant au prorata mensuel du forfait, datés du jour de la signature de la convention. L'association s'engage à envoyer ces chèques à l'encaissement sur une base mensuelle le 5 de chaque mois.

Information obligatoire (loi du 16 juillet 84 modifiée) : L'association « **STUDIO TANGO ARGENTINO** » garantit la responsabilité civile pouvant être incombée du fait de son personnel. L'adhérent renonce à tous recours contre l'association pour des dommages corporels pouvant survenir pendant la pratique de la discipline choisie.

Pour l'association

Fait à Lyon le :

L'adhérent élève (signature)

Clause d'Autorisation d'Utilisation de l'Image

Entre **Studio Tango Argentino**, ci-après dénommée "l'École", et l'adhérent, ci-après dénommé "le Participant" ou "le Représentant Légal".

Objet de l'autorisation : Le Participant/Représentant Légal accorde par la présente à l'École le droit et l'autorisation irrévocables, perpétuels et mondiaux d'utiliser, reproduire, distribuer, afficher publiquement, publier et communiquer au public les images, photographies, enregistrements vidéo ou audio, ou toute autre représentation visuelle ou sonore dans laquelle le Participant apparaît, en rapport avec les activités de l'École, y compris mais sans s'y limiter, les cours, les stages, les répétitions, les démonstrations, les spectacles et tout autre événement lié à l'École (ci-après collectivement désignés comme "les Événements").

Droit d'utilisation : L'École a le droit d'utiliser les images susmentionnées à des fins promotionnelles, éducatives, publicitaires, de documentation, de diffusion en ligne, sur les réseaux sociaux et tout autre support médiatique, que ce soit sous forme imprimée, électronique, numérique ou autre.

Renonciation à la rémunération : Le Participant/Représentant Légal reconnaît qu'il ne recevra aucune compensation financière pour l'utilisation de son image conformément à cette autorisation.

Droit de révocation : Le Participant/Représentant Légal peut révoquer cette autorisation à tout moment en notifiant par écrit l'École de sa décision. Cependant, la révocation n'aura pas d'effet rétroactif sur l'utilisation de l'image avant la réception de la notification de révocation.

Droits de tiers : Le Participant/Représentant Légal garantit à l'École que l'utilisation de son image ne violera aucun droit de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de la vie privée, les droits de propriété intellectuelle, ou tout autre droit ou intérêt de nature légale.

Droit applicable et juridiction : Cette autorisation est régie par l'Art. 226-1 à 226-7 du code pénal, et tout litige découlant de cette autorisation sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de en droit pénal.

En signant ci-dessous, le Participant/Représentant Légal déclare avoir lu, compris et accepté les termes de cette autorisation d'utilisation de l'image.

Date : _____

Signature du Participant/Représentant Légal : _____

Nom du Participant (le cas échéant) : _____

